

**GARANTISONS LE DROIT  
ET L'ACCÈS À L'AVORTEMENT  
PARTOUT DANS LE MONDE**

**RASSEMBLEMENT  
15H - PLACE DE JAUDE**

**08 SEPTEMBRE**



# LE 28 SEPTEMBRE DÉFENDONS LE DROIT ET L'ACCÈS À L'AVORTEMENT PARTOUT DANS LE MONDE

Le 28 septembre, **Journée internationale pour le droit à l'avortement**, nous afficherons haut et fort notre **solidarité avec toutes les femmes du monde et en particulier celles des pays où est interdit totalement ou partiellement le droit à l'avortement** !

Chaque année, nous **manifesterons** pour que ce **droit soit établi, appliqué, respecté**, dans le monde, en Europe et en France.

En Argentine, le Président Milei cherche à revenir sur le droit à l'avortement, acquis de haute lutte en 2020.

Les conséquences de la décision de la Cour suprême état-unienne de 2022, continuent à peser sur les femmes des USA dont certaines se rendent au Mexique où la Cour suprême a dé penalisé l'avortement en septembre 2023.

**Partout où l'extrême droite arrive au pouvoir** elle n'a de cesse de vouloir **restreindre voire interdire les droits des femmes**. C'est le cas dans différents pays européens comme en **Italie**, en **Hongrie** ou en **Pologne**. Les femmes polonaises en paient encore le prix fort malgré un changement politique qui peine à rétablir le droit à l'avortement. **Il est essentiel d'inscrire le droit à l'avortement dans la Charte Européenne des Droits Fondamentaux**

En France, parmi les **député.e.s du RN** il y a de **farouches militant.e.s anti avortement** ! Le nouveau **gouvernement doit pénaliser les activistes anti IVG** qui notamment **attaquent des locaux du Planning familial**, propagent de fausses **informations sur le net**, **dénigrent** les séances d'**éducation à la vie affective et sexuelle** à l'école, essaient de **dissuader les femmes d'avorter**. Il est urgent de **dissoudre ces associations anti-IVG**.

En mars 2024, la « **liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse** » a été inscrite dans la Constitution française, ce dont nous nous réjouissons. Cependant, cette avancée ne suffit pas. Les conditions dans lesquelles s'exercent la « **liberté garantie** » pourraient toujours être revues à la baisse. Rien ne garantit les **moyens humains et matériels**, la **double clause de conscience** du personnel médical existe toujours.

En outre, la nomination de **Michel Barnier**, qui a voté en 1982 contre le **remboursement de l'IVG**, requiert encore plus notre vigilance.

## NOUS EXIGEONS AFIN DE GARANTIR L'APPLICATION DE LA LOI:

- l'accès aux soins, pour toutes, sur tous les territoires, tout le long de l'année avec la **réouverture des CIVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité, le maintien de l'offre en ville**.
- la **garantie pour toutes du choix des méthodes pour l'IVG et la contraception**,
- une politique claire et forte impulsant **des campagnes publiques d'informations sur les droits sexuels et reproductifs** ainsi que les séances d'**éducation à la vie affective et sexuelle** en milieu scolaire prévues par la loi du 4 juillet 2001
- une **politique de production publique des médicaments essentiels**, incluant ceux nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie. Cela passe par la **création d'établissements pharmaceutiques nationaux et européens financés par des fonds publics**, pour produire, diffuser et gérer les stocks de médicaments. **Depuis les effets d'annonce de juin 2023, rien ne s'est concrétisé**.

## NOUS MANIFESTERONS DONC LE 28 SEPTEMBRE 2024 POUR LA DÉFENSE ET L'APPLICATION EFFECTIVE DU DROIT FONDAMENTAL À L'AVORTEMENT PARTOUT DANS LE MONDE.